
Annexe à la lettre du procès-verbal de synthèse de l'enquête publique

I. Liste des observations déposées au cours de l'enquête publique

Nom des contributeurs	Support	N°	Thèmes abordés
Mr DUPIN	Registre	OBS 1	Visite de prise de contact
Mme CAZAU-BEYRET	Registre	OBS 2	Concertation – Trafic routier – Ecoles
Mr DUPIN	Lettre 1	OBS 3	Trafic – espaces verts – concertation – conformité PLU – Mixité – Station MANO
Mr DUPIN	Lettre 2	OBS 4	STRADDET – Autres alternatives – Document d'engagement – densité LLS
Mr BLOT	Registre	OBS 5	Visite pour information sur le projet
Mr HOAREAU	Registre	OBS 6	Espaces verts et bandes de zones boisées en limite de lotissements
Mme FORESTIER	Registre	OBS 7	Trafic routier
Mme MUSLIN	Id.	Id.	Id.
Non remplie		OBS 8	
Mr CASTANET	Lettre	OBS 9	Trafic routier – parkings en espaces publics – déplacement de la faune

Mme DUPIN	Registre	OBS 10	Prise de contact pour informations
Mme FORESTIER	Mail	OBS 11	Trafic routier – corridors écologiques – densité LLS
Mme NONDEDEU	Mail	OBS 12	Trafic routier – concertation – informations LLS
Non remplie		OBS 13	
MR DELAFOSSE	Mail	OBS 14	Trafic routier - concertation – informations LLS
Mr LECAULLE	Mail	OBS 15	Trafic routier - concertation – corridors écologiques – informations LLS
Mme TEILLAGORRY	Mail	OBS 16	Trafic routier – concertation – document d’engagement – densité LLS
Mme MOREIRA Mr TACHON	Lettre	OBS 17	Trafic routier – concertation – corridors écologiques - informations LLS
Mme GANCHOU	Lettre	OBS 18	Trafic routier – concertation – corridors écologiques - informations LLS
Mr GANCHOU	Lettre	OBS 19	Trafic routier – concertation – informations LLS – station MANO - densité LLS
Mr FOURNIER	Lettre	OBS 20	Trafic routier – corridor - concertation – station MANO – doc. d’engagement
Mme PROCUREUR	Registre	OBS 21	Danger représenté par certains pins non coupés en lisière de lotissement
Mr et Mme CHARBONNEAU	Lettre	OBS 22	Trafic routier – corridors écologiques et espaces verts
Mr et Mme BOHRER	Id.	Id.	Id.
Mr COUTREAU	Lettre	OBS 23	Trafic routier – équipements - concertation – info. LLS - STRADDET – densité LLS
Mme BROUDISCOU	Mail	OBS 23 bis	Présidente de l’association BEAUSEJOUR (document en pièce jointe n°2)

Mr et Mme BERKESSE	Lettre	OBS 24	Trafic routier – équipements - concertation – info. LLS - STRADDET – densité LLS
Mme MASSE-ADEUX	Mail	OBS 25	Trafic routier – équipements – corridor – concertation – autres alternatives terrains
Mr GOYENECHÉ	Lettre	OBS 26	Trafic routier – équipements - concertation – info. LLS - STRADDET – densité LLS
Mr BAUCHU	Lettre	OBS 27	Président de l'association ACRE (document en pièce jointe n°1)
Mr FEDRIGO	Mail	OBS 28	Trafic routier – équipements – corridor – autres alternatives de terrains
Mr DUPIN	Lettre 1	OBS 29	Président de l'association Gazinet-Cestas Avenir (document en pièce jointe n°3)
Id.	Lettre 2	OBS 30	Id. (document en pièce jointe n°4)
Mme FORESTIER	Mail	OBS 31	Trafic routier – équipements – concertation – LLS – sta. MANO – doc. engagement
Mr SAUVIGNON	Lettre	OBS 32	Propositions d'aménagement des lotissements (document en pièce jointe n° 5)
Mr et Mme OPIN	Registre	OBS 33	Trafic routier et sécurité – concertation – informations LLS
Mme TORNIC	Id.	Id.	Id.
Mr et Mme GALET	Lettre	OBS 34	Trafic routier – équipements – corridors écologiques – concertation
Mr DANGER	Lettre	OBS 35	Trafic routier - équipements – concertation – informations LLS
Mr LOPEZ	Lettre	OBS 36	Trafic routier – concertation - station MANO – STRADDET
Mme DUPONT	Mail	OBS 37	Trafic routier – équipements – station MANO
Mr MEEKER Mme MARELOZZO	Mail	OBS 38	Trafic routier – équipements – concertation – informations LLS – densité LLS

II. Traitement des questions et observations par thèmes

- Lettres produites par les associations « ACRE », « BEAUSEJOUR » et « GAZINET-CESTAS Avenir ». Ces contributions qui résument et comportent l'ensemble des questions et observations inscrites ou reportées sur le registre d'enquête publique sont prises comme références principales dans ce procès-verbal.
- D'autres observations complémentaires, accompagnées de propositions, et intéressant l'aménagement des lotissements sont traitées au 7° paragraphe de ce chapitre (Référence : Mr SAUVIGNON – OBS 32 – document en pièce jointe n°5).

1. Thème se rapportant à la sécurité des personnes et à la santé

N°	Sous-thème	Contributeurs	Références aux courriers reçus et résumés des requêtes
Question 1.1	Accroissement de la circulation routière locale	Mr COUTREAU (OBS 23) Mr et Mme BERKESSE (OBS 24) Mme MASSE-ADEUX (OBS 25) Mr GOYENECHÉ (OBS 26) Assoc. Gazinet-Cestas + 32 autres contributions sur ce thème	« L'axe de l'avenue Salvador Allende est un axe de délestage de l'autoroute A63. Un agrandissement de cette autoroute est prévu, les quartiers de Pessac proches...sont en pleine expansion. Ce projet doit rajouter au bas mot 450 véhicules... aux heures de pointe, cette avenue est complètement saturée avec des voitures à l'arrêt ou au pas quiature l'air de leurs gaz d'échappement. 450 véhicules supplémentaires ne vont faire qu'ajouter du problème au problème... ». Doc. en p.j.3, p.3 : « Les chiffres du trafic routier datent de 2016, il a été demandé par le commissaire enquêteur précédent...d'utiliser des données récentes et non obsolètes...de fait, l'augmentation du trafic autoroutier et routier connexe na va que s'amplifier dans les années à venir... ». Question posée sur l'actualisation des données de trafic routier et sur la prise en compte de l'augmentation du trafic dans le projet.

<p>Question 1.2</p>	<p>Sécurité des déplacements au sortir des lotissements</p>	<p>Assoc. Gazinet-Cestas</p> <p>+ 34 autres contributions sur ce thème</p>	<p>Doc. en p.j.3, p.5 :</p> <p><i>« ...il est important d'anticiper les risques sur ce lieu de passage...en plus des véhicules mentionnés précédemment s'ajouteront des circulations piétonne et cycliste. Seul un aménagement de rond-point est clairement notifié. Il est noté à sécuriser mais aucun détail n'est donné... ».</i></p> <p>Plus loin, concernant les pistes cyclables (p.6 et 7) :</p> <p><i>« ...certaines liaisons douces passent en pleine forêt et... s'arrêtent sans autre possibilité d'atteindre leur objectif...la piste cyclable (secteur 1.2) s'arrête au niveau de conserverie...sans autre solution que de partager avec les automobilistes une rue très fréquentée... »</i></p> <p>Question posée sur la prise en compte des déplacements piétons et cyclistes et sur l'aménagement prévu des cheminements doux extérieurs aux lotissements.</p>
<p>Question 1.3</p>	<p>Nuisance bruit</p>	<p>Assoc. Gazinet-Cestas</p> <p>+ 35 autres contributions sur ce thème</p>	<p>Doc en p.j. 3, p.3 :</p> <p><i>« ...nous constatons depuis le défrichement une nuisance sonore impactant notre qualité de vie. Il est prévu la construction d'un merlon le long de la zone Les près de Gartieu...cela ne protégera finalement que les habitations (de ce lotissement) du désordre de cette avenue. Il est important de noter que la principale nuisance provient de l'autoroute. ».</i></p> <p>Question posée sur les mesures correctives qui pourraient être envisagées pour remédier à la nuisance bruit.</p>

Question 1.4	Nuisance pollution et qualité de l'air	Assoc. Gazinet-Cestas	<p>Doc en p.j. 3, p.3 :</p> <p>« ...(des) données obsolètes et non représentatives...comment peut-on justifier ce projet en bordure d'autoroute sur données issues sur la station de mesure de Léognan...et répertoriées entre 2012 et 2017... ».</p> <p>Question posée sur l'interprétation faite des données disponibles dans le projet et sur les mesures correctives compte tenu de l'accroissement de la nuisance à la suite du défrichement</p>
Question 1.5	Sécurité incendie	Assoc. Gazinet-Cestas	<p>Doc en p.j. 3, p.1 :</p> <p>Le requérant relève la non prise en compte dans les plans de la création d'une piste périmétrale de 5 m de large en bordure du projet, accessible aux engins de lutte contre les feux de forêt depuis les voies existantes. Référence : condition stipulée dans l'arrêté d'autorisation de défrichement.</p> <p>Réponse du porteur de projet demandée.</p>

2. Thème se rapportant aux logements locatifs sociaux (LLS)

Note : ce thème traite de l'absence d'informations dans le dossier et les plans associés ainsi que de l'aspect mixité sociale.

N°	Sous-thème	Contributeurs	Références aux courriers reçus et résumés des requêtes
Question 2.1	Intérêt public majeur	Assoc. Gazinet-Cestas	<p>Doc. en p.j. 4, p.5 : Le requérant met en cause la notion « d'intérêt public majeur », argument directeur dans le dossier, sur la base de la carte donnant le bilan triennal 2017-2019 en Gironde. (source CD33-DGAT-DHU et DDTM 33 janvier 2021) : « Cestas, ayant un taux de 17 % de LLS, est proche de la limite des 20 %. Le spectre du risque d'être carencé est éloigné ».</p> <p>Réponse du porteur de projet demandée.</p>
Question 2.2	Informations sur les équipements, réseaux et voiries au sein des macro-lots	<p>Assoc. Gazinet-Cestas</p> <p>Assoc. ACRE + 34 autres contributions</p>	<p>Doc. en p.j.4, p.7/8 : « Suite à l'absence (des représentations) des LLS sur les plans, nous ne pouvons pas juger de la pertinence ou du respect du PLU ...L'aménagement proposé correspond aux lots c'est-à-dire aux terrains à bâtir, au niveau des macro-lots, il n'y a pas de proposition ».</p> <p>Doc. en p.j.1, p.3 : « Les LLS sont traités sous la forme de macro-lots dont aucun détail n'est donné et cela pose un problème capital pour la mixité sociale ».</p> <p>Réponse du porteur de projet demandée.</p>

<p>Question 2.3</p>	<p>La densité de bâtis en LLS</p> <p>Incertitude sur les règles de mixité sociale</p>	<p>Assoc. ACRE</p> <p>Mr COUTREAU (OBS 23)</p> <p>Mr et Mme BERKESSE (OBS 24)</p> <p>Mr GOYENECHÉ (OBS 26)</p> <p>Mr MEEKER (OBS 38)</p> <p>+ 30 autres contributions sur ce thème</p>	<p>Doc. en p.j.1, p.3 :</p> <p>L'association émet des doutes sur la validité du nombre de LLS inscrit dans le dossier, dans la mesure où les données sont identiques à celles mentionnées dans les plans de 2021, c'est-à-dire antérieurs aux arrêtés de la CAA de Bordeaux et de la modification n°3 du PLU pour chacun des lotissements. Ce doute concerne les deux lotissements.</p> <p>« ... Dans le dossier, on identifie 2 sites, distants de quelques centaines de mètres seulement, contenant, on suppose, environ 200 LLS. Peut-on parler de mixité sociale ? La mixité sociale est le principe selon lequel différents groupes socio-économiques et culturels vivent ensemble dans un même quartier. Mixité est forcément synonyme de cohabitation équilibrée, elle ne peut exister dans le contexte du présent projet... ».</p> <p>Mr MEEKER ajoute le commentaire suivant :</p> <p>« La sur-densification des logements dans le projet...prévoit une surface de 243 m² par logement locatif social...La densité de logements (LLS) n'est pas en cohérence avec le PADD qui donne comme objectif... de s'inscrire en compatibilité avec les niveaux de consommations foncières moyennes définies par le SCoT (540 m²/logement individuel et collectif ou 750 m² par logement individuel uniquement hors mixité)... C'est d'autant plus significatif quand on veut rester un village qui par essence devrait rester peu dense, par rapport à une ville ».</p> <p>Réponse du porteur de projet demandée.</p>
----------------------------	---	---	---

3. Thème se rapportant à la concertation publique

Note : La question posée concerne les actions portées par le soumissionnaire en vue de présenter au public les grandes lignes du dossier d'enquête publique ; les actions entreprises par la commune au regard notamment du PLU et des OAP sont connues et répertoriées.

N°	Sous-thème	Contributeurs	Références aux courriers reçus et résumés des requêtes
Question 3.1	<p>Mise en œuvre d'une concertation préalable</p> <p>(Art L. 121-15-1-2° du code de l'environnement)</p>	<p>Assoc. ACRE</p> <p>Assoc BEAUSEJOUR</p> <p>Assoc. Gazinet-Cestas</p> <p>+ 27 autres contributions sur ce thème</p>	<p>Doc. en p.j.1, p. 2/3 : En référence à la recommandation donnée par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique sur le défrichement : « <i>Il ne ressort d'aucune pièce du dossier...que cette concertation a eu lieu : pas de compte rendu de réunion, pas de bilan de concertation</i> ».</p> <p>Doc. en p.j.2, p.1 : L'association fait valoir qu'elle avait demandé à ce qu'une concertation citoyenne soit tenue pour obtenir « <i>...a minima, des éléments d'information, de planning, de volume, de plan, de perspectives et d'aménagement formalisés, autre qu'une communication orale et volatile</i> ».</p> <p>Doc. en p.j.4, p 5 : « <i>Lorsqu'on se retrouve devant un projet portant sur un dit « intérêt majeur public », entraînant une modification du cadre de vie...il nous semble évident...de mettre en place une concertation afin d'apaiser les peurs, voire de trouver des solutions collectives et acceptables</i> ».</p> <p>Réponse du porteur de projet demandée.</p>

4. Thème se rapportant à la capacité des équipements publics de proximité

Note : Les observations émises pour ce thème ne sont pas focalisées sur les équipements propres aux lots et macro-lots mais sur les équipements publics de proximité susceptibles de pouvoir prendre en compte l'augmentation de la population locale.

N°	Sous-thème	Contributeurs	Références aux courriers reçus et résumés des requêtes
Question 4.1	Station d'épuration	Assoc. Gazinet-Cestas Mr DUPIN (OBS 4) Mr GANCHOU (OBS 19) + 5 autres contributions sur ce thème	<p>Doc. en p.j. 4, p.18/19 : <i>« La station d'épuration est non conforme depuis 2014...les réseaux municipaux sont anciens, le programme 2020-2025 des travaux et aménagements n'a pas encore commencé ».</i></p> <p>p.8 : <i>« L'ajout d'un nouveau quartier avec un réseau d'assainissement qui sera noyé sous le niveau de la nappe phréatique ne fait que renforcer le risque de non-conformité permanente de la station... ».</i></p> <p><i>« La station d'épuration étant non conforme, l'Eau Bourde reste polluée par le rejet de la station. Non-conformité entraîne mise en demeure de la commune quant à la construction de nouveaux logements ».</i></p> <p>Plus loin : <i>« ...il convient d'apporter les éléments d'information clairs concernant les échéances des travaux de réhabilitation du réseau...A ce jour, la mise à niveau du bassin tampon, qui doit être réhabilité afin de collecter ces effluents, n'est toujours pas effective. En quoi consistent ces travaux ? Seront-ils suffisants pour une mise aux normes ? ».</i></p> <p>Question posée sur la nature et le calendrier des travaux, sur la mise à niveau du bassin tampon prévu pour collecter les effluents.</p>

<p>Question 4.2</p>	<p>Capacités d'accueil</p> <p>pour : écoles et crèches, médecins, services sociaux et culturels, clubs du SAGC...</p>	<p>Assoc. Gazinet-Cestas</p> <p>Mr COUTREAU (OBS 23) Mr et Mme BERKESSE (OBS 24) Mr GOYENECHÉ (OBS 26)</p>	<p>Doc. en p.j. 4, p.12/13 :</p> <p><i>« Il n'y a aucune références ou données permettant de vérifier si les besoins (pour accueillir les nouveaux habitants) sont satisfaits...nous ne pouvons prendre position sur la pertinence et l'adéquation d'installation d'un tel quartier à cet endroit ».</i></p> <p><i>« ...Les service de première nécessité, tels que les écoles, les hôpitaux, les commerces de proximité et les infrastructures de transport, sont actuellement dimensionnés en fonction de la population existante. La capacité actuelle de ces services est déjà limite voire dépassée, l'ajout de 300 nouveaux logements va entraîner une pression excessive et une saturation complète des ressources disponibles... ».</i></p> <p>Réponse du porteur de projet demandée.</p>
<p>Question 4.3</p>	<p>Difficulté de stationnement déjà observée dans le secteur</p>	<p>Mr CASTANET (OBS n°9)</p> <p>Mme MASSE-ADEUX (OBS 25)</p>	<p>Mr CASTANET souligne la difficulté de trouver un stationnement autour des commerces et des services publics (e.g. la Gare de Gazinet).</p> <p>Mme MASSE-ADEUX relève le sous-dimensionnement des places de parking aux infrastructures du Bouzet : <i>« ...les voitures se stationnent sur les bas-côtés ce qui rend la route de plus en plus dangereuse le soir... les infrastructures commerciales ne sont pas dimensionnées pour accueillir un nombre aussi important (relatif aux lotissements projetés) dans le secteur ».</i></p> <p>Réponse du porteur de projet demandée.</p>

5. Thème se rapportant à la biodiversité et à l'écologie

Note : Les observations relevées sont de portée générale au regard des normes environnementales avec cependant un questionnement sur les sites retenus interceptant les corridors écologiques.

N°	Sous-thème	Contributeurs	Références aux courriers reçus et résumés des requêtes
Question 5.1	Non prise en compte des normes environnementales	<p>Mr SAUVIGNON (OBS 32)</p> <p>Mr et Mme GALET (OBS 34)</p> <p>Mr FOURNIER (OBS 20) + 13 autres contributions</p>	<p>Application de l'accord contre la déforestation signée par la France lors de la COP 26. Mr SAUVIGNON rappelle que, par cet accord, les pays signataires s'engagent à stopper et inverser la déforestation et la dégradation des terres d'ici 2030. Le projet de lotissement, par le défrichement réalisé et l'imperméabilisation des sols qui résultera de la réalisation des lotissements est à contre-sens dudit accord et des normes environnementales en vigueur dans notre pays.</p> <p>Mr et Mme GALLET rappellent l'objectif instauré par la loi Climat et Résilience pour un « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050 avec un objectif intermédiaire de division par 2 de l'artificialisation des sols pour chaque décennie. Le présent projet, par son ampleur, n'est pas conforme aux obligations imposées par la loi.</p> <p>Adresse les mêmes observations.</p> <p>Question sur l'équilibre à trouver en matière d'urbanisme pour satisfaire les normes environnementales et le droit à se loger.</p>

Question 5.2	Biodiversité et écologie	<p>Mr CASTANET (OBS 9)</p> <p>Mme MASSE-ADEUX (OBS 25)</p> <p>Mr GANCHOU (OBS 19)</p>	<p>« De nombreux déplacements d'animaux sauvages...traversent les zones impactées par le défrichage où se trouvent les corridors écologiques (trames vertes et bleues) ».</p> <p>Même observation concernant la faune.</p> <p>« Malgré un avis négatif de la MRAe, la préfecture a autorisé un défrichage engendrant des désordres écologiques... ».</p> <p>Question sur l'impact du projet pour la faune locale.</p>
Question 5.3	Ecrans de verdure et espaces verts	<p>Mr et Mme CHARBONNEAU</p> <p>Mr et Mme BOHRER (OBS 22)</p>	<p>« Concernant l'écran de verdure qui existait, celui-ci protégeait nos habitations du bruit, du vent et des fortes chaleurs. Il était un atout majeur pour le climat, la diminution de la pollution...pour lutter contre les îlots de chaleur, les inondations et préserver la biodiversité... il est indispensable de végétaliser notre environnement ».</p> <p>Question sur les actions de compensations de végétalisation locale</p>

6. Thème se rapportant aux documents réglementaires et à la procédure

Note : Les observations portent sur la compatibilité avec le STRADDET, la conformité avec le PLU dans sa version n°3 et sur la procédure relative au défrichement.

N°	Sous-thème	Contributeurs	Références aux courriers reçus et résumés des requêtes
Question 6.1	Non prise en compte du STRADDET	Mr FOURNIER (OBS 20) Mr DUPIN (OBS 4)	<p>« Raser 16 ha de forêt va à l'encontre du zéro artificialisation net prôné par le gouvernement, de l'arrêt de l'étalement foncier (STRADDET), de l'arrêt de la déforestation prôné par la récente COP 26, ...des objectifs visant à lutter contre l'imperméabilisation des sols (STRADDET), de la lutte contre la sur-densification (STRADDET), des principes du SCoT... ».</p> <p>p.3 : « Les documents d'urbanisme, SCoT et PLU doivent se conformer au STRADDET. Pourquoi le soumissionnaire ne se rapproche pas du STRADDET puisqu'à terme PLU et SCoT doivent s'y conformer ?... »</p> <p>Réponse du porteur de projet demandée.</p>
Question 6.2	Incertitude sur les règles LLS inscrites au PLU	Assoc. ACRE	<p>Doc. en p.j. 1, p.1/2 :</p> <p>« La commune a engagé une modification simplifiée n°3 du PLU ; l'ACRE a contesté cette modification...la modification ne peut pas s'appliquer car elles conduisent à des augmentations de constructibilité de plus de 20 % sur plusieurs zones du PLU. Aujourd'hui, le PLU présente toujours une certaine insécurité juridique qui pourrait avoir des conséquences sur le projet présenté ».</p>

		<p>Mr COUTREAU (OBS 23) Mr et Mme BERKESSE (OBS 24) Mr GOYENECHÉ (OBS 26)</p>	<p>« ... les recours portent sur l'interprétation ou l'application spécifique des règles du PLU nécessaires dans le projet d'aménagement en question. Les recours mettent en évidence des non-conformités dans la construction de LLS, c'est justement l'objectif principal du projet d'aménagement, cela ne peut qu'affecter la validation du permis d'aménager... ».</p> <p>Réponse du porteur de projet demandée.</p>
<p>Question 6.3</p>	<p>PROCEDURE D'INSTRUCTION DU PERMIS d'AMENAGER</p> <p>Acte d'engagement</p>	<p>Assoc. Gazinet-Cestas</p> <p>+</p> <p>Mr DUPIN Mr et Mme BERKESSE Mr COUTREAU Mr GOYENECHÉ Mr et Mme GANCHOU Mr TEILLAGORRY</p>	<p>Doc. en p.j. 4, p.14 :</p> <p>Cette observation concernerait l'absence de l'acte d'engagement faisant suite à l'autorisation de défricher donné en annexe de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement n°21-066/article 5.</p> <p>La confirmation de la production du document est demandée.</p>

7. Observations et propositions concernant l'aménagement des lotissements

La contribution n° 32, inscrite au registre d'enquête, émane de Mr SAUVIGNON (document donné en pièce jointe n°5). Elle comporte 20 arguments traitant du projet à l'étude et, plus largement, d'aménagements intéressant la commune.

Note : Les 8 propositions retenues concernent le projet « domaine de Lartigue », de manière directe ou indirecte.

N°	Argument	Proposition
<p>Question 7.1</p>	<p>Page 3</p> <p>Stationnement des véhicules sur les trottoirs</p>	<p>« ...Aucune place de stationnement, ni parkings (résidents et visiteurs), prévus dans les lotissements... usage de végétalisation, barrières ou plots sur les espaces destinés aux piétons ».</p> <p>La proposition porte sur la réalisation de places de stationnement.</p>
<p>Question 7.2</p>	<p>Page 4</p> <p>Partage équitable de la voirie : réalisation de chemins doux</p>	<p>« Contrairement à ce qu'impose la loi, les plans ne font apparaître d'aménagements cyclables... ».</p> <p>La proposition porte sur la réalisation de pistes cyclables.</p>
<p>Question 7.3</p>	<p>Page 5</p> <p>Des pistes cyclables qui mènent à des culs-de-sac</p>	<p>La proposition porte sur la correction des pistes cyclables envisagées afin de résoudre les discontinuités relevées sur les plans.</p>
<p>Question 7.4</p>	<p>Page 7</p> <p>Suppression du projet de carrefour giratoire</p>	<p>La proposition porte sur la mise en place de simples panneaux « STOP » ; à défaut, le promoteur devrait prendre en compte la charge financière des travaux.</p>

Question 7.5	Page 9 Des trottoirs qui ne respectent pas la loi sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite	La proposition porte sur le redimensionnement des trottoirs en vue d'obtenir « ...une largeur minimale du cheminement de 1,40 mètre libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel » (cf. plans fournis.).
Question 7.6	Page 15 Construction d'un mur anti-bruit sur l'A63	« La déboisement d'arbres de grandes hauteurs... a eu pour conséquence d'augmenter encore davantage le bruit provenant de la circulation de l'autoroute A63 ». Justification de la demande : la proposition apparaît ici comme un effet indirect au défrichement des sites du projet, venant s'ajouter à l'abattage antérieurs de végétaux le long de l'A63.
Question 7.7	Page 18 Création de commerces dans le permis d'aménager	« Il est impératif de prévoir des commerces dans cette zone que la mairie souhaite urbaniser ». La proposition porte sur l'emplacement pour une boulangerie et un tabac-presse au minimum.
Question 7.8	Page 20 Construire en priorité dans les dents creuses	« De telles dents creuses existent dans les autres quartiers de Cestas... ». Justification de la demande : la proposition pourrait avoir un effet réducteur sur la densité des bâtis prévus.